

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : SM1V

TYPES : SM1V4242A - SM1V4542A

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM.
- 0.1.1 Représentant agréé en France : IVECO FRANCE 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES
- 0.2 Constructeur de la Xe étape : sans objet
- 0.3 Marque : IVECO
- 0.4 Désignation commerciale : AS 440 S 42/45 T P
- 0.5 Catégorie internationale : N3
- 0.6 Genre : Tracteur routier ou châssis - cabine pour Tracteur routier.

0.7 Type	Variante	Versions (empattements)
SM1V	4242A - 4542A	36 - 38

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variante	Versions (Empattements)
S = type commercial cabine	42 = (309 kW)	(Empattements)
M = tracteur (4x2)	45 = (332 kW)	
IV = tranche de poids (PTC)	4 = euro 4	36 - 3800
	2 = suspension	
	A = évolution	

0.8 Puissance administrative : 25 CV.

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, roues simples à l'avant (essieu 1) roues jumelées à l'arrière (essieu 2).
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière (essieu 2).
- En option système de régulation anti-patinage (ASR)
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1).
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques	
	Essieu 1 (indice mini)	Essieu 2 (indice mini)
Option A - 8000 Kg / 13000 Kg	13R22.5 (156/-)	13R22.5 (-/149)
	315/80R22.5 (156/-)	315/80R22.5 (-/149)
	385/65R22.5 (156/-)	315/70R22.5 (-/149)
	385/65R22.5 (156/-)	
Option B - 7500 Kg / 13000 Kg	13R22.5 (154/-)	13R22.5 (-/149)
	315/80R22.5 (154/-)	315/80R22.5 (-/149)
	315/70R22.5 (154/-)	315/70R22.5 (-/149)
	385/65R22.5 (154/-)	
Option C - 7100 Kg / 12600 Kg	315/60R22.5 (152/-)	315/60R22.5 (-/148)

- (L'indice de vitesse minimal est G).
- Le mélange des pneumatiques AV/AR est autorisé dans la limite d'une différence de rayons inférieure ou égale à 6 %.
- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à 2 longerons en tôle d'acier embouties en forme de U entretelés par des traverses.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- 2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :

26000	26990	32000	32990	35000	37990	38990	40000	44000
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- 2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route :
- 2.3.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : N.C.
- 2.3.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : (Valable pour véhicule avec un PTRA 40000 - 44000 Kg uniquement)
- Inférieur à 60000 : 2 cylindres à ressort sur l'essieu 2.
- De 60000 et jusqu'à 70000 : 4 cylindres à ressort sur les essieux 1 et 2.
- De 70000 à 70000 : **

(**) Le dispositif de freinage pour la remorque devra dans ce cas être maintenu en position de freinage après son application par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoir(s) de la remorque.

2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19700

2.5 Charges maximales admissibles :

	Option A	Option B	Option C
2.5.1 Sur l'essieu 1 :	8000		
2.5.2 Sur l'essieu 2 :		13000	
2.5.1 Sur l'essieu 1 :	7500		
2.5.2 Sur l'essieu 2 :		13000	
2.5.1 Sur l'essieu 1 :	7100		
2.5.2 Sur l'essieu 2 :		12600	

2.6 Voie avant (essieu 1) :	2049		
2.7 Voie arrière (essieu 2) :	1818		
2.8 Empattements :	3650	3800	

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche

Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.
Rappel des empattements
Susp. Pneumatique Arrière

2.9.0 Total :	3650	3800
2.9.1 Sur essieu 1 :	6840	6860
2.9.2 Sur essieu 2 :	4960	4960
2.10 Porte-à-faux avant :	1890	1900
2.11 Porte-à-faux arrière :	1410	1048
2.12 Longueur hors - tout :	6108	6258
2.13 Largeur hors - tout :	2550	

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :
Rappel des empattements
Voir poids du châssis cabine

2.9.0 Total :	3650	3800
2.9.1 Sur essieu 1 :	4830	4830
2.9.2 Sur essieu 2 :	1880	1880
2.10 Porte-à-faux avant :	1410	1048
2.11 Porte-à-faux arrière :	6108	6258
2.12 Longueur hors - tout :	2550	

2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :

- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison), pour les véhicules porteurs;
 - de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
- Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.

Rappel des empattements Susp. Pneumatique Arrière	3650	3800
Option A	Active Space	
	270	280
Option B	Active Space	
	870	910
Option C	Active Space	
	270	280
	720	750
Option C	Active Space	
	400	410
	600	620

2.14.1 Distance mini :

2.14.2 Distance maxi :

Véhicules livrés en carrossés

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.
Rappel des empattements
Susp. Pneumatique Arrière

2.9.0 Total :	7020	7040
2.9.1 Sur essieu 1 :	4975	4985
2.9.2 Sur essieu 2 :	2045	2055
2.10 Porte-à-faux avant :	1410	1048
2.11 Porte-à-faux arrière :	6108	6258
2.12 Longueur hors - tout :	2550	

2.13 Largeur hors - tout :

2.14 Positionnement de la sellette d'attelage pour les tracteurs routiers :

- Voir limite du châssis cabine
- Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des fermures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 500Kg.
- B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 400Kg.

3. MOTEUR

Variante :	42	45
3.1 Dénomination du type :		
3.1.1 Marque : IVECO		
3.1.2 Marquage Moteur :	F3AE3681D*F F3AE3681D*P F3AE3681D*G F3AE3681D*M F3AE3681D*R F3AE3681D*S	F3AE3681A*F F3AE3681A*P F3AE3681A*G F3AE3681A*M F3AE3681A*R F3AE3681A*S

3.2 Description générale :

- 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2 Principe de fonctionnement : Diesel 4 temps
- 3.2.3 Suralimentation : oui, par turbo - compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur d'air
- 3.2.4 Dispositif anti - pollution : Système de réduction catalytique avec réservoirs d'additif à base d'urée.
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Cylindrée (cm³) : 10308
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 16.5 ± 0.8/1

- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 2100
 3.8 Couple maximal (m daN) : 190 210
 3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 1050
 3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) : 2730
 3.11 Carburant utilisé : Gasoil
 3.12 Réservoir de carburant :

Série	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*)			Empattements
			Ac	Al	P	
Option	Droit	300		X		3650 - 3800
	Droit	400		X		3650 - 3800
	Droit	600		X		3650 - 3800
	Droit	700		X		3650 - 3800
	Droit	780		X		3650 - 3800
	Droit + Gauche	700 + 400		X		3650 - 3800
Option	Droit + Gauche	760 + 400		X		3800
	Droit	800		X		3800

(*)AC = Acier - AL = Alu - P = Plastique

Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de partie saillante ou coupante à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : injection directe par injecteur pompe.

3.14 Type de filtre à air : à sec.

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24V.

3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui.

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur électromagnétique et pneumatique.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1 avec catalyseur intégré.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore dB (A) : MOTEUR 42 45

a) 88 88

b) 84 84

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1575

3.20.3 Position de la sortie d'échappement :

a Côté gauche.

b Verticale droit arrière cabine.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : sur la plaque constructeur.

3.22

3.23

3.24. classe environnementale :

0555*0578B (euro4-step1) F3AE3681D*F

0555*0578B (euro4-step1) F3AE3681D*P

0555*0578D (euro5-step1) F3AE3681D*G

0555*0578D (euro5-step1) F3AE3681D*M

0555*0651C (euro4-step2) F3AE3681D*R

0555*0651G (euro5-step2) F3AE3681D*S

0555*0578B (euro4-step1) F3AE3681A*F

0555*0578B (euro4-step1) F3AE3681A*P

0555*0578D (euro5-step1) F3AE3681A*G

0555*0578D (euro5-step1) F3AE3681A*M

0555*0651C (euro4-step2) F3AE3681A*R

0555*0651G (euro5-step2) F3AE3681A*S

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses : 1 : boîte mécanique à 16 rapports de marche avant et 2 de marche arrière.

4.1 Type de boîtes de vitesses : 2 : boîte mécanique à 12 rapports de marche avant et 2 de marche arrière.

4.1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher.

4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec.

4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique pour boîte 1, électropneumatique pour boîte 2.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :

13R22.5 (3425 mm).

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	ZF 16S****TD	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/16.41		1/43.32	4.7
2	1/13.80		1/38.43	5.6
3	1/11.28		1/29.77	6.9
4	1/9.49		1/25.05	8.2
5	1/7.76		1/20.48	10.0
6	1/6.53		1/17.23	11.9
7	1/5.43		1/14.33	14.3
8	1/4.57		1/12.06	17.0
9	1/3.89		1/9.47	21.7
10	1/3.02	1/2.64	1/7.97	25.7
11	1/2.47		1/6.52	31.5
12	1/2.08		1/5.49	37.4
13	1/1.70		1/4.48	45.8
14	1/1.43		1/3.77	54.5
15	1/1.19		1/3.14	65.4
16	1/1.00		1/2.64	77.8
MAR 1	1/15.36		1/40.55	5.0
MAR 2	1/12.92		1/34.10	6.0

Rapports de la boîte de vitesses 2:

Combinaison des vitesses	N°2 ZF 12AS****TD
1	1/15.86
2	1/12.33
3	1/9.57
4	1/7.44
5	1/5.87
6	1/4.57
7	1/3.47
8	1/2.70
9	1/2.10
10	1/1.63
11	1/1.29
12	1/1.00
13	
14	
15	
16	
MAR1	1/14.68
MAR2	1/11.41

Couples de pont en option

	1/2.85		1/3.08		1/3.36
	1/3.70				

4.5 Vitesse maxi effective (km/h) : 90

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chrono tachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesses : oui.

5. SUSPENSION

Suspension pneumatique - Arrière

5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressort à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (en option).

5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - 4 soufflets pneumatiques amortisseurs télescopiques du type hydraulique (en option) - barre stabilisatrice (en option) - 2 tirants supérieurs de pont en forme de V et 2 tirants inférieurs.

5.2.1 Suspension essieu moteur : pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

5.3

5.4

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : hydraulique à recirculation de billes.

6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :

Version : 36 = 14.5

38 = 14.7

7. FREINAGE (EBS)

7.1 Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de : - 2 circuits indépendants composés de - 1 circuit pneumatique et 1 circuit électropneumatique agissant respectivement sur les roues AV ET AR (TYPE II)

7.2 Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de commande de la semi-remorque.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique catégorie 1 un capteur par roue.

7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.

7.4 Frein de stationnement : sur les roues arrière à commande manuelle. En option sur les roues avant. Obligatoire sur les roues AV et AR pour PTR A égal ou supérieur à 60000 Kg.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindres à ressorts).

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : oui.

7.6.2 Frein de secours : oui.

7.6.3 Frein de stationnement : non.

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 6 à 9 réservoirs d'air comprimé 1 de 20 L pour circuit AV 1 de 30 L pour le circuit AR 1 de 20 L pour SREM et Stationnement 2 de 20 L pour la suspension 25 L maxi pour servitudes (1 à 4).

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et jaune sur la planche de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : défaillance pneumatique ou électronique.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à la clé de contact. Par la réalisation d'une défaillance.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Disques.

7.8.2 Frein de secours : Disques.

7.8.3 Frein de stationnement : Disques.

7.9 Ralentisseur

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.

7.9.2 Dispositif ralentisseur supplémentaire avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : En option (hydraulique ou électrique).

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : Frein moteur.

7.10 Circuit de freinage pour la semi remorque : oui, alimentation pneumatique.

Commande : pneumatique ou pneumatique et électrique, assurée par prise ISO 7638 1996 (7 broches).

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : non.

7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis - cabine ou tracteur routier pour semi-remorque.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Cabine métallique sauf calandre et pavillon.

8.3 Nombre de places assises : 1 ou 2.

8.4 Sièges :

8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable et pneumatique, 1 pour passager réglable, pneumatique et pivotant en option ou dit de « confort » amovible fixe sur la cloison arrière.

8.4.2 A l'arrière :

8.5 Nombre de portes

- 8.5.2 Arrière :-
 8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes avant descendantes à commande électrique.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages ;
 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé (option).
 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité ;
 8.8.1 Places avant : oui, ceintures 3 points avec enrouleur.
 8.8.2 Places arrière :-
 8.9 Dispositif de protection latéral : en option La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
 8.10.1 Avant : oui constitué par une traverse fixée sur les longerons.
 8.10.2 Arrière : Non.
 8.11 Système anti-projections :
 8.11.1 Essieu 1 : oui, sauf si carrosserie incompatible (ART 2 AM 18/09/92)
 8.11.2 Essieu 2 : oui pour véhicule carrossé, non pour véhicule non carrossé, système fourni sur demande - système constitué de garde-boue, bavettes et jupes extérieures. La face interne des garde-boue et des bavettes est tapissée d'un dispositif anti-projection homologué. - La fixation et la position du système anti-projection devront être vérifiées après carrossage.

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2 + 2 Longue portée dans le pare-chocs.
 9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
 9.3 Feux de position :
 9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
 9.3.2 Latéraux : 6 dont 2 groupés aux feux d'encroisement arrière.
 9.4 Feux de position arrière : 2.
 9.5 Indicateurs de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
 9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.6.1 Troisième feu stop central : non.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants.
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Avant : non.
 9.8.2 Arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.8.3 Latéraux : 6 combinés avec les feux de positions latéraux.
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
 9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Avant : 2 indépendants.
 9.11.2 Arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.12 Feux d'encroisement :
 9.12.1 Avant : 2 indépendants.
 9.12.2 Arrière : 2 groupés avec les feux positions AR.
 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : N.C.
 9.14 Feux spéciaux : phares de travail.

10. DIVERS

- 10.1 Accessoires
 10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
 10.1.2 Lave-glace : oui.
 10.1.3 Rétroviseurs

- 10.1.3.1 Extérieurs : 2 côté gauche fixé sur la porte, dont 1 grand angle, 3 côté droit fixé sur la porte, dont 1 grand angle, 1 accostage et 1 antévitreur. En option (obligatoire à partir du 26/01/2007)
 10.1.3.2 Intérieurs :
 10.1.4 Avertisseur sonore : oui, 1 électrique derrière la calandre + 2 électropneumatique sur le pavillon.
 10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction + transpondeur en option.
 10.1.6 Extincteur : oui, 2 Kg en cabine côté conducteur.
 10.1.7 Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
 10.2 Marque d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Plaque métallique rivetée placée sur le tablier sous la calandre.
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"WJM"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile	
	digit invariable	« M »
5 - 6 :	digit invariable	« 1V »
		« S » = F3AE3681D (42)
		« T » = F3AE3681A (45)
7 :	code moteur	« X »
8 :	Digit variable	
9 :	code refroidissement moteur	« X »
	digit variable	« X »
10 :	digit variable	
11 :	établissement	« de 0 à 9 ou de A à Z »
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
 SM1V4242A WJMM1VSXXD*000010
 SM1V4542A WJMM1VTXXD*000010
 (*) De 0 à 9 ou de A à Z.

- 10.2.5 Identification du moteur : Frappe à froid sur une plaque placée sur le côté arrière gauche du moteur.

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Sans objet fonction gérée électroniquement.
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10,5 bars.
 11.3 Pression de disjonction : 10,3 + 0,2 bars.
 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 8,0 bars.
 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 8,0 bars.
 11.5 Longueur des bras de levier : /
 11.6 Courses maximales des actionneurs de freins : sans objet Freins à disques à l'AV et à l'AR.
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
- | | |
|----------------------------|---|
| Inscription | Affectation |
| Frein avant | Circuit frein avant |
| Frein arrière | Circuit frein arrière |
| Frein REM et stationnement | Circuit frein remorque et stationnement |
| Servitudes | Circuit pour servitudes |
| Suspensions | Circuit pour suspension |
- 11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :
 IVECO France SA
 6, rue Nicolas Copernic
 78190 TRAPPES
 que les véhicules de catégorie internationale N3 - genre TRR, marque IVECO, dont les types - variantes - versions suivent :
 type : SM1V ; variantes : 4242A - 4542A ; versions : 36-38
 livrés :
 Carrossés satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
 En châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
 Il devra être vérifié après complétement du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

Fait à Monthéry, le 16 juin 2006
 L'ingénieur de l'Industrie et des Mines
 (signé : L. MIS)

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :
 Poids total roulant autorisé : 60t-70t (voir conditions au pt. 2.3.2. de la notice descriptive)
 NOTA :

Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2
 Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E. pour les moteurs F3AE3681D*F - F3AE3681D*P - F3AE3681A*F - F3AE3681A*P.
 Véhicule conforme aux limites du niveau D de la directive 2005/78/C.E. pour les moteurs F3AE3681D*G - F3AE3681D*M - F3AE3681A*G - F3AE3681A*M.

Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 01/10/2007
 Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs F3AE3681D*F - F3AE3681A*F.
 Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs F3AE3681D*S - F3AE3681A*S.

Vu et approuvé :
 Enregistré sous le n°P-2513.06.00
 Fait à Paris, le 16 juin 2006

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
 Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
 (Signé : B. RAPIOR)

Certificat de conformité

(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 7900 ULM constructeur certifié :
Que le véhicule livré -

(2) Dénomination :

(D.1) Marque	IVECO
(D.2) Type Variantes Versions	SM1V4542A36
(D.3) Dénomination commerciale	AS440S45T/P
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	WJMM1VTH40C209322
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible	19700 Kgs
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	19000 Kgs
(F.3) Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	44000 Kgs
(G) Masse en service (G1 + 75)	6915 Kgs
(G.1) Poids à vide national	6840 Kgs
(J) Catégorie internationale	N3
(J.1) Genre national	TRR
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	PR SREM
(K) Numéro de la réception par type	P 2513-06-00
(P.1) Cylindrée	10300 Cm ³
(P.2) Puissance nette maximale	332 kW
(P.3) Source d'énergie	GO
(P.6) Puissance administrative	28 CV
(S.1) Nombre de places (y compris celle du conducteur)	2
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt	88 coté gauche
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant	1575 tr/min
(V.7) CO ²	- G/km
(V.9) Classe environnementale	0555*0651G

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 31/03/08

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 31/03/08

(1) Rayez la mention inutile

(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-dessus :

PTRA :

Intérieur à 60 tonnes, 2 cylindres à ressort sur l'essieu 2. (1)

-80 tonnes, 4 cylindres à ressort sur l'essieu 2. (1)

-Au-delà de 80 tonnes, 2 cylindres à ressort sur les essieux 1 et 2. (1)(5)

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

(4) Ce PTRA ne peut figurer sur la carte grise qu'à la vue du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT.

(5) Le dispositif de freinage pour le remorqueur devra dans ce cas être maintenu en position de freinage après son application par des moyens mécanique en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoir(s) d'air de la remorque.

(*) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel. - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du Code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le 2 avril 2008

Patricia JOYEUX
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 7900 ULM constructeur certifié :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

- | | |
|--|--|
| 1) Réservoir(s) de carburant : | |
| - Nombre : | 2 |
| - Capacité : | 1100 Litres |
| - Emplacement : | 700 Droit + 400 Gauche |
| - Matière : | Aluminium |
| 2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : | Non |
| 5) Suspension de l'essieu moteur : | Pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE |
| 6) Charges maximales admissibles : | |
| - sur l'essieu 1 : | 7500Kg |
| - sur l'essieu 2 : | 13000Kg |
| 7) Pneumatiques et indices : | |
| - sur l'essieu 1 : | 315/70R22,5(154/-) |
| - sur l'essieu 2 : | 315/70R22,5(-/149) |

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| 10) Types de cylindres de freins : | |
| - sur l'essieu 1 : | 24 |
| - sur l'essieu 2 : | 20 |
| 11) Type de moteur : | F3AE3681A*S |